

1. COMPRENDRE LA GESTION DE LA REDEVANCE FORESTIERE ANNUELLE

RFA

La Redevance Forestière Annuelle (RFA) au Cameroun renvoie à cette somme d'argent que les entreprises exploitant les forêts de production versent chaque année à l'État camerounais. Cet argent représente une compensation pour la valorisation des ressources forestières appartenant à tous les Camerounais. Autrement dit, lorsqu'une société comme PALLISCO coupe du bois dans le massif forestier des UFAs 10044, 10042, 10044, 10047b, 10030, 10031 et 10039, elle doit payer cette taxe pour permettre le développement des villages et communes de Lomié, Messok et Mindourou. Les communautés locales étant les premières concernées par les effets de l'exploitation forestière, notamment la dégradation des terres, la pollution des rivières, la disparition de la faune, etc., cette RFA leur est reversée à travers les Communes. Voilà pourquoi les populations doivent s'informer sur les montants versés par l'entreprise au niveau de leur commune respective, participer aux réunions de planification des projets communaux, surveiller l'utilisation de ces fonds, signaler toute mauvaise gestion ou détournement. En clair, quand la population veille, la forêt profite à tous !

Selon **l'article 243 du Code général des impôts** du Cameroun donc, le produit de la RFA était jusqu'en 2014, réparti comme suit : État (50%), Communes (40%) Communautés villageoises (10%). Seulement, depuis 2015, cette répartition est passée à **50% pour l'État, 27% pour les communes, 18% pour la centralisation au FEICOM et 5% pour l'appui au recouvrement**. Dès lors, il n'y a plus de quote-part directe pour les communautés villageoises riveraines, ce qui est alors contesté par certains acteurs et fait l'objet de débats.

Les recettes ainsi instituées devraient servir principalement au développement des projets locaux comme les écoles, les centres de santé, les routes et autres infrastructures d'intérêt commun dans les villages. Seulement, le constat est que la plupart des localités sont confrontées à une distribution inéquitable des fonds ou à une gestion peu orthodoxe, ce qui soulève des questions sur la transparence et la bonne gestion de la RFA au niveau communal.

Au regard des nombreuses dérives observées, il y a lieu de faire quelque chose pour améliorer la gestion de la RFA. Ainsi, les populations doivent exiger plus de transparence, les mairies devraient en réalité afficher publiquement et à chaque fois, les montants reçus et les projets financés dans le cadre de la RFA. En outre, il faut véritablement implémenter la participation communautaire dans le choix et le suivi des projets, rendre effective la création et le fonctionnement des comités de suivi villageois pour surveiller la gestion des fonds. Aussi, il faut davantage sensibiliser, impliquer les jeunes et les femmes à la protection de la forêt, ainsi qu'à la bonne gouvernance locale. La forêt est notre avenir. Sa gestion et les revenus qu'elle génère doivent servir à améliorer nos vies aujourd'hui et demain.

2. IL FAUT PRESERVER LES ANIMAUX DE NOS FORETS

BRACONNAGE

La faune sauvage est indispensable car elle maintient l'équilibre écologique, assure la sécurité alimentaire des populations, permet de conserver les valeurs culturelles et peut être un important levier pour le développement verte. Voilà pourquoi au Cameroun, la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et les activités illégales dans les forêts, intègre l'action des populations et communautés riveraines. Parce qu'elles sont les premières bénéficiaires des produits qu'offre la forêt, il est important qu'elles contribuent efficacement à leur protection, notamment à travers la lutte contre le braconnage.

Parce que le braconnage est un phénomène à combattre avec fermeté, le rôle des populations dans cette lutte participe ainsi à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Premièrement, la participation locale aide à protéger les écosystèmes dont les villageois dépendent pour leur subsistance, notamment à travers les activités telle que la chasse légale, la pêche et la cueillette. Un autre aspect est celui de la sécurité et du développement économique, car en réduisant le braconnage, les communautés s'assurent que les ressources naturelles ne sont pas détruites de manière irréversible, ce qui peut compromettre leur avenir. Troisièmement, la protection de la faune peut ouvrir la porte à des opportunités de développement durable telles que l'écotourisme, qui génère des revenus pour ces populations locales.

Il y a aussi que, la collaboration avec les autorités locales et autres parties prenantes peut aider à faire respecter les lois et à dissuader les braconniers qui opèrent souvent dans nos forêts. Enfin, les jeunes ont un rôle très important à jouer dans ce contexte, en devenant des agents de changement au sein de leurs communautés, par le biais d'associations et d'initiatives locales.

Parmi les 07 axes stratégiques de lutte contre le braconnage au Cameroun, la communication, la sensibilisation, l'implication des communautés et autres parties prenantes, ainsi que la formation et le renforcement des capacités sont celles-là qui concernent la participation des populations locales. Parce que sur le plan législatif, il faut rappeler que la **Loi n° 2024/008 du 24 juillet 2024** portant régime des forêts et de la faune au Cameroun, est venue renforcer les sanctions pour la chasse, la capture et le commerce illégaux d'espèces animales, en particulier pour celles intégralement protégées (classe A).

Ainsi, plusieurs mesures sont prises dans ce nouveau texte, tel que le renforcement des peines de prison désormais plus longues (15 à 20 ans), ainsi que des amendes considérablement plus lourdes (20 à 50 millions de FCFA). La réaffirmation de la protection des espèces emblématiques et intégralement protégées (gorille, chimpanzé, éléphant, le pangolin et le perroquet gris d'Afrique). La responsabilité aussi est désormais étendue, car visant non seulement les braconniers, mais aussi toute personne qui achète, détient ou commercialise de manière illégale des animaux protégés. Quant à la police faunique et les autres agents assermentés, le renforcement de leur autorité est un élément essentiel de l'application de cette législation. Ces agents agissent comme officiers de police judiciaire et sont chargés de la répression des infractions. Enfin, le développement de la gestion communautaire vise à renforcer la surveillance, la loi encourageant la création d'aires protégées communautaires, impliquant davantage les populations locales dans la protection de la biodiversité.

DEVELOPPEMENT LOCAL

3. POUR QUE LES PROJETS SOCIAUX PROFITENT A TOUS

Parce que PALLISCO exploite le bois dans la zone de Lomié, Messok et Mindourou, elle se fait le devoir de contribuer au développement de ces localités à travers la réalisation des projets sociaux tels que la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires, les habitations, les points d'eau, l'électrification villageoise, l'appui aux activités agropastorales, etc. Ces projets sous-tendus par les politiques de l'entreprise, sont en effet des engagements légaux et moraux pour compenser les impacts de l'exploitation forestière sur les vies des populations et leur environnement. Ils sont en réalité faits pour l'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations locales. Mais, pour qu'ils servent vraiment aux besoins de ces dernières, les populations doivent participer à toutes les étapes à savoir, exprimer leurs priorités en disant clairement quels projets sont les plus utiles au village (école, forage, dispensaire, appui agricole, bourse d'études, élevage, électrification, etc). Aussi, elles doivent suivre la mise en œuvre des projets, en vérifiant que les travaux sont bien réalisés, avec des matériaux de qualité. Il y a aussi le contrôle de l'utilisation des fonds, les populations doivent demander des comptes et exiger la transparence dans la gestion des fonds alloués pour leurs projets. D'autre part, l'élite intellectuelle doit désormais s'intéresser à cette problématique des projets sociaux dans les villages, en aidant les villageois dans l'identification, la maturation, la structuration et le suivi des projets. Enfin, il y a l'entretien des réalisations faites, afin de protéger les infrastructures et services mis à leur disposition, pour qu'ils durent le plus longtemps possible.

Autre chose, la bonne gestion des projets sociaux dépend tout aussi de la bonne et saine collaboration entre l'entreprise qui met les fonds à disposition, les mairies qui sont chargées d'impulser le développement local, les chefs traditionnels, les élites, forces vives et la population. Quand tout le monde joue véritablement son rôle, les projets réussissent et profitent vraiment à la communauté.

En définitive, il est important pour les communautés villageoises de s'informer sur les engagements de PALLISCO, elles doivent toujours demander à participer aux comités de suivi, veiller à la transparence dans la réalisation des projets et protéger les infrastructures issues de la contrepartie de l'exploitation de leurs forêts.



Par Hilaire SOL

Publication « Les Échos de la Forêt® » PALLISCO-CIFM.

Edition : F. FETEKE. Rédaction : H. SOL Contact pour ce bulletin : E. NJIASSE (Resp. Social Externe).

Pour des doléances à caractère social et l'emploi : E. NJIASSE / E. AKAM